

LOT 03 TEMPS 2

PLATRERIE / DOUBLAGE / ISOLATION

OBJET

RÉHABILITATION DE LA FERME NEKATOENEA

2 rue d'Armatonde, 64700 Hendaye

Maître d'Ouvrage

CONSERVATOIRE DU LITTORAL

-CdL-

Maître d'œuvre

ALVO architectes

24 rue de Bègles, 33800 Bordeaux

CAHIERS DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

CCTP

00. DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	2
01. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES.....	2
01.01 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE CONTRACTUELS.....	2
01.01.01 Normes et DTU applicables.....	2
01.01.02 Hiérarchie des documents.....	3
01.02 INTERFACE AVEC LES AUTRES LOTS.....	3
01.03 CONDITIONS PARTICULIÈRES AUX TRAVAUX DE PLÂTRERIE ET ISOLATION.....	4
01.04 PRÉPARATIONS ET EXÉCUTIONS.....	4
01.04.01 CONTRÔLE DES SUPPORTS.....	4
01.04.02 OPÉRATIONS PRÉPARATOIRES.....	4
01.04.03 CONDITIONS D'EXÉCUTION.....	5
01.04.04 MISES EN OEUVRE ET EXÉCUTIONS.....	6
01.04.05 DOCUMENTS À FOURNIR.....	7
01.05 PROTECTION DES OUVRAGES.....	7
01.06 GARANTIE ANNUELLE, BIENNALE ET/OU DÉCENNALE.....	7
02. DESCRIPTION DES OUVRAGES.....	8
02.01 OBJET ET CONSISTANCE DU MARCHE.....	8
02.02 PRESTATIONS GÉNÉRALES.....	8
02.02.01 PROCÉDURES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES.....	8
02.02.02 HYGIÈNE ET SÉCURITÉ.....	9
02.02.03 ETUDES TECHNIQUES ET D'EXÉCUTIONS.....	10
02.03 DESCRIPTION DES TRAVAUX.....	10
02.03.01 INSTALLATION ET REPLI DE CHANTIER.....	10
02.03.02 DOUBLAGE PÉRIPHÉRIQUE.....	10
02.03.03 CLOISONS/PLAFONDS.....	11
a. CRÉATION DE CLOISON 98/48 EI60.....	11
b. CRÉATION DE CLOISON 72/48.....	11
c. POSE DE BLOC PORTE.....	12
d. CRÉATION D'OUVERTURE DANS CLOISON EXISTANTE.....	12
e. POSE DE BLOC PORTE COULISSANTE.....	12
f. TRAPPES.....	13
g. CRÉATIONS DE PLAFONDS.....	13
h. BANDE DE REPRISE PLAFONDS.....	13
02.03.04 DIVERS PLÂTRERIE.....	14
a. REPRISE DE PLÂTRERIE EN PLAFONDS EXISTANTS.....	14
b. COFFRAGE CF 1H.....	15
c. COFFRAGE DE RÉSEAUX TECHNIQUES - PRISE D'AIR POÊLE.....	15
d. COFFRAGE DE RÉSEAUX TECHNIQUES - TUBAGE POÊLE.....	15
e. REPRISE D'ENTOURAGE DE TABATIÈRE.....	16
02.03.05 ISOLATION SOL LIÈGE ET FINITION OSB.....	16
02.03.06 TRAVAUX SUR L'ANNEXE.....	17
a. DÉPOSE DE BLOC PORTE EXISTANT.....	17
a. POSE DE BLOC PORTE COULISSANTE.....	17

00. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Chaque entreprise doit prendre connaissance du CCG « Généralités communes » qui traite des informations et prescriptions communes à tous les intervenants du projet.

Dans le cadre de ses travaux, chaque entrepreneur est notamment tenu au respect de l'ensemble des prescriptions, normes et règlements connus à la date de la remise son offre. L'entreprise doit s'être assurée qu'il n'y a ni manque, ni double emploi dans les prestations fournies au titre de chaque chapitre du lot dont elle est responsable afin d'assurer un achèvement complet des travaux dans les règles de l'Art et pour la bonne construction.

Pour ce faire, l'entrepreneur sera tenu de prendre connaissance des prestations de tous les lots pour s'assurer que les prestations de son lot sont complètes et compatibles.

L'entrepreneur sera tenu de prévoir dans ses dépenses tout ce qui doit normalement entrer dans le prix d'une construction à forfait pour les travaux de son lot.

Les travaux comporteront l'ensemble des finitions et des accessoires pour aboutir à la parfaite finition des ouvrages.

L'Entrepreneur devra réceptionner les supports sur lesquels il doit mettre en œuvre ses ouvrages, car le fait d'avoir exécuté les travaux de Maçonnerie constituera une acceptation sans réserve des supports.

L'entreprise est tenue de consulter les plans et détails fournis ou à commander à l'appui du présent descriptif. Il ne pourra jamais prétendre les avoir ignorés.

L'adjudicataire contracte, par le seul fait de soumissionner, l'obligation d'exécuter, dans le cadre de sa profession et en parfaite connaissance de toutes les parties du descriptif et des plans, l'intégralité des travaux nécessaires à la bonne exécution des ouvrages.

Dans le cas de contradictions, entre les plans et la présente description, l'entrepreneur est tenu de les signaler avant remise des offres au Maître d'œuvre, qui communiquera sa décision par écrit.

01. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

01.01 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE CONTRACTUELS

01.01.01 Normes et DTU applicables

Les travaux seront exécutés conformément aux règles de l'art et à la réglementation applicable en France telle qu'elle se trouvera être en vigueur à la date de remise des offres.

En particulier, les travaux seront conformes aux prescriptions techniques contenues dans les lois, décrets, arrêtés et circulaires applicables en France, ainsi que dans les cahiers des clauses techniques générales, les documents techniques unifiés (cahier des charges, cahier des clauses spéciales, cahier des clauses techniques, mémento), les normes, les avis techniques, les exemples de solutions et/ou le(s) document(s) suivant(s) :

Les listes données ci-dessous ne sont pas limitatives.

NORMES:

- Normes Françaises

- Règles ou règlements administratifs

D.T.U.:

Seront applicables :

- Les Prescriptions ayant valeur de Cahier des Charges D.T.U.
- Les règles de calcul D.T.U. et autres documents D.T.U.

AUTRES DOCUMENTS:

- Les recommandations et conseils des fabricants des divers matériaux et accessoires utilisés par l'entreprise dans la composition de ses ouvrages.
- Avis techniques délivrés par le CSTB.
- Les instructions techniques établies par le ministère de l'intérieur.
- Les cahiers du CSTB
- Avis techniques et agréments européens
- Règles professionnelles
- Réglementation de Sécurité contre l'incendie et Sécurité du travail

Les DTU donnés ci-dessous ne sont pas limitatifs :

- DTU 25.41 Ouvrages en plaques de plâtre
- DTU 25.42 Ouvrages de doublage et habillage
- DTU 58.1 Plafonds suspendus
- NF EN 13964 – Systèmes de plafonds suspendus ;
- NF EN 13162 à 13171 – Isolants thermiques (laine minérale, fibre de bois, ouate de cellulose)
- Arrêté du 25 juin 1980 modifié – Sécurité incendie dans les ERP ;
- NF EN ISO 354 / 11654 – Absorption acoustique.
- Règles professionnelles de mise en œuvre des isolants biosourcés
- Recommandations Fermacell
- Règles professionnelles d'étanchéité à l'air des bâtiments

01.01.02 Hiérarchie des documents

En cas de conflit :

1. Clauses communes du marché
2. Présent CCTP
3. DTU, CCTG, normes

01.02 INTERFACE AVEC LES AUTRES LOTS

L'entrepreneur soumissionnaire est tenu de prendre connaissance complète du projet et du CCTP tous corps d'état, et d'en respecter chaque clause. Des renseignements complémentaires seront mis à sa disposition par la Maîtrise d'œuvre. L'entrepreneur est tenu de consulter les devis descriptifs des autres corps d'état, afin d'être parfaitement renseigné sur les ouvrages destinés à être plâtrer/doublés et isolés. Une attention particulière sera portée notamment au lot électricité et CVS, afin de prévoir le forfait adéquats de rebouchages divers pour le passage des réseaux. Il devra réceptionner les supports avant exécution de ses travaux et faire consigner cette réception en mentionnant toutes les réserves qu'il jugera nécessaire.

01.03 CONDITIONS PARTICULIÈRES AUX TRAVAUX DE PLÂTRERIE ET ISOLATION

Les travaux seront réalisés dans un bâtiment existant faisant l'objet d'une réhabilitation partielle.

L'entreprise devra prendre toutes les précautions nécessaires pour :

- préserver les ouvrages conservés ;
- protéger les parements en pierre apparente ;
- maintenir l'intégrité des menuiseries existantes ;
- assurer la continuité des performances thermiques et de l'étanchéité à l'air ;
- limiter les nuisances liées aux poussières et aux découpes ;
- coordonner ses interventions avec les lots Électricité, CVS, Menuiseries intérieures et Peinture.

Les travaux devront être exécutés conformément aux prescriptions des fabricants, aux DTU et aux règles professionnelles applicables.

01.04 PRÉPARATIONS ET EXÉCUTIONS

01.04.01 CONTRÔLE DES SUPPORTS

Quels que soient les travaux préconisés par la Maîtrise d'œuvre, il appartiendra à l'Entrepreneur, au titre du présent lot, avant toute intervention de sa part, de reconnaître les fonds existants et de s'assurer de leur nature et de leur qualité.

Pour ce qui est des supports neufs, il devra procéder à leur reconnaissance et bien veiller à ce qu'ils soient conformes aux prescriptions du DTU et du CCTP du lot intéressé.

Le commencement des travaux vaudra acceptation sans réserve des supports par l'entreprise.

Etat des supports:

L'entreprise du présent lot doit livrer les supports bien propres, débarrassés de tous déchets et matériaux, de quelque nature que ce soit, susceptible de gonfler ou de provoquer des réactions sur les mortiers de dressement ou d'application, ou d'empêcher leur adhérence.

Il sera veillé tout particulièrement, à l'enlèvement et au nettoyage absolu des projections et aux tâches d'huile, de graisse, etc...

L'état des supports destinés à recevoir les revêtements scellés ou collés sera soumis à l'agrément et à la réception préalable du Maître d'Ouvrage et des entreprises concernées.

01.04.02 OPÉRATIONS PRÉPARATOIRES

L'entrepreneur du présent lot est tenu de remédier aux défauts de surface des matériaux pour assurer une présentation conforme aux souhaits de la Maîtrise d'œuvre, suivant les opérations portées aux descriptifs.

Les opérations préparatoires seront exécutées en conformité avec les prescriptions techniques du C.S.T.B. et du présent document, avec le maximum de soin, afin d'assurer un travail exempt de toute critique.

01.04.03 CONDITIONS D'EXÉCUTION

RÉCEPTION DES SUPPORTS

Avant toute intervention, l'entreprise devra vérifier :

- la planéité des supports ;
- leur stabilité ;
- leur état de conservation ;
- leur compatibilité avec les systèmes projetés.

Toute anomalie devra être signalée à la maîtrise d'œuvre avant exécution.

COORDINATION AVEC LES LOTS TECHNIQUES

L'entreprise devra intégrer dans ses ouvrages :

- les passages de réseaux électriques ;
- les incorporations du lot électricité (luminaires, trappes, gaines) ;
- les réseaux de plomberie ;
- les réseaux de ventilation ;
- les trappes de visite ;
- les renforts nécessaires aux équipements fixés.

Aucune plus-value ne sera admise pour des adaptations nécessaires à la coordination des corps d'état.

ÉTANCHÉITÉ À L'AIR

L'entreprise devra assurer la continuité de l'étanchéité à l'air :

- aux raccordements périphériques ;
- aux traversées de réseaux ;
- aux jonctions entre doublages, plafonds et menuiseries ;
- aux liaisons avec la charpente bois seront traitées pour garantir la continuité de l'isolation et de l'étanchéité à l'air.
-

Les membranes et accessoires utilisés devront provenir d'un système cohérent bénéficiant d'avis techniques ou de règles professionnelles reconnues.

MISE EN OEUVRE DES ISOLANTS BIO SOURCÉS

Les isolants devront être stockés à l'abri de l'humidité.

Les ouvrages devront garantir :

- l'absence de tassement ;
- la continuité de l'isolation ;
- la suppression des ponts thermiques accessibles ;
- le maintien des performances thermiques prévues au projet.

RESPONSABILITÉS DE L'ENTREPRENEUR

L'entrepreneur titulaire du marché demeurera responsable des dégâts, dégradations, désordres occasionnés par les vibrations, sur le chantier ou à des tiers, mitoyenneté, voisinage, voiries, réseaux publics, etc.

Il sera également rendu responsable de tous les accidents survenus sur le chantier ou à proximité dus à un manque de protection ou de signalisation.

En aucun cas, le maître de l'ouvrage ne pourra être tenu responsable des accidents ou dégradations liés au chantier et survenus à des tiers.

01.04.04 MISES EN OEUVRE ET EXÉCUTIONS

PROTECTION DES OPÉRATEURS

L'entrepreneur devra mettre à disposition des ouvriers des équipements de protection individuelle (EPI) appropriées : vêtements jetables, appareils de protection respiratoire. Compte tenu de la nature des travaux (durée, pénibilité, nécessité de conserver un champ de vision intégrale), le demi-masque en caoutchouc doté d'un filtre anti-poussière P3 est généralement l'appareil approprié.

Les demi-masques en caoutchouc doivent être personnalisés et faire l'objet d'une procédure journalière de nettoyage et de changement de filtre.

Le demi-masque filtrant jetable type FFP3 peut être utilisé pour les travaux de courte durée. Il doit être jeté en fin de poste.

Chaque fois que l'utilisation d'outils génère des poussières, il convient d'utiliser un demi-masque à ventilation assistée avec filtre TMP3.

L'entrepreneur devra mettre à disposition en quantité adaptée à l'effectif, des installations permettant aux intervenants de se déshabiller, de revêtir les EPI, de prendre une douche d'hygiène corporelle en fin d'intervention, de se rhabiller.

NETTOYAGE DU CHANTIER

Dans le cadre de la réhabilitation, protéger les installations en place.

Nettoyer après dépose en utilisant les moyens et matériels appropriés au type d'opération (aspersion ou aspiration avec filtres à très haute efficacité).

TRAITEMENTS DES DÉCHETS

Les effluents en provenance de la (ou des) zone(s) de travaux devront être contrôlés en permanence. Dans le cas où ils resteront en dessous de la valeur fixée par voie réglementaire en ce qui concerne le poids de matière totale en suspension par m³ d'effluent, ils pourront être déversés dans le réseau d'évacuation.

Dans le cas contraire où les contrôles feront apparaître une valeur supérieure à celle autorisée, l'entrepreneur devra prendre toutes dispositions pour assurer l'évacuation de ces effluents dans des conditions répondant à la réglementation. Les eaux de lavage seront récupérées aux points de ramassage et devront passer par une série de filtres avant rejet à l'égout ou en milieu naturel.

FIN DE TRAVAUX

En fin de travaux et pour restitution du bâtiment, l'entrepreneur devra effectuer tous les travaux, contrôles, analyses et autres, dans les conditions fixées par la réglementation.

Nettoyages

Il s'agit :

- Du nettoyage des zones concernées
- De la fixation des fibres éventuellement résiduelles ;
- Du nettoyage final humide ;
- Du traitement de la zone par micro pulvérisation.

Démontage des installations et remise en état d'origine

Cela comprend :

- Le démontage, dépose de toutes les installations de protection et autres ;
- La mise en doubles sacs des derniers déchets et poussières ainsi que de tous les matériels et équipements contaminés, sortie et mise en récipients et enlèvement dans une décharge autorisée ;
- Le démontage et repli des installations de chantier et remise en état des emplacements ;
- L'enlèvement de la signalisation de chantier.

01.04.05 DOCUMENTS À FOURNIR

L'entreprise fournira tous les éléments nécessaires de documentation à la mise en oeuvre, l'exécution et l'entretien des prestations constituant son lot. Dans tous les cas les détails d'exécutions devront correspondre à l'esthétique souhaitée par l'architecte en ce qui concerne états de surface, finitions d'angles, assemblages.

En outre, l'Entrepreneur est tenu de compléter lui-même et de prévoir tout ce qui doit normalement entrer comme travaux de sa profession dans la construction projetée afin de participer pleinement à son parfait achèvement.

01.05 PROTECTION DES OUVRAGES

Pendant toute la durée des travaux, l'entrepreneur titulaire du présent lot devra la protection de la totalité de ses ouvrages. Cette protection sera réalisée par un système qui garantisse la protection efficace de ses ouvrages.

Elle sera maintenue toute la durée nécessaire aux frais du présent lot.

Quel que soit le procédé utilisé, l'entrepreneur sera responsable des dégâts occasionnés par lui.

01.06 GARANTIE ANNUELLE, BIENNALE ET/OU DÉCENNALE

L'entrepreneur garantit formellement la conformité de ses ouvrages à la réglementation nationale en matière de construction. Cette garantie, d'une durée d'un an, implique le remplacement dans les plus brefs délais, de toute partie d'ouvrage reconnue défectueuse, ainsi que la remise en état pendant cette période de tout élément qui se serait détérioré dans des conditions d'utilisation normale. Les fournitures et les réparations faites seront garanties pendant un nouveau délai d'un an, et dans les mêmes conditions que lors des travaux initiaux.

Par ailleurs, la date de réception avec ou sans réserves constitue l'origine de la garantie biennale et/ou décennale des ouvrages, pour application des articles 1792 et 2270 du Code Civil.

02. DESCRIPTION DES OUVRAGES

02.01 OBJET ET CONSISTANCE DU MARCHE

Le présent CCTP a pour objet la réhabilitation de la Ferme Nekatoenea située sur le domaine d'Abbadia, accessible au 2 rue d'Armatonde, 64700 Hendaye, et plus précisément les travaux de plâtrerie, doublage et isolation nécessaires aux opérations de rénovation thermique et fonctionnelle du bâtiment.

Les travaux comprennent :

- La réalisation de doublages périphériques comprenant isolation biosourcée, pare-vapeur hygrovariable et parement en plaques de Fermacell ;
- Les reprises de plâtrerie consécutives aux travaux d'isolation ;
- La création de cloisons distributives en plaques de plâtre sur ossature métallique ;
- La création de cloisons techniques pour locaux VMC et gaines techniques ;
- La fourniture et pose de trappes de visite ;
- La réalisation de plafonds suspendus en plaques de plâtre sur ossature métallique ;
- La création de coffrages et habillages pour le passage des réseaux techniques ;
- Les reprises et habillages liés aux conduits de poêles à bois ;
- Les reprises d'entourages de tabatières existantes ;
- L'isolation thermique des sols par panneaux de liège expansé avec support OSB ;
- Toutes sujétions de raccords, finitions, renforts, découpes et adaptations nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages.

02.02 PRESTATIONS GÉNÉRALES

02.02.01 PROCÉDURES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

ETAT DES LIEUX

L'entrepreneur devra se rendre compte de la situation des lieux, de la nature des terrains et des ouvrages existants.

Les dessins et documents figurant au dossier du projet et concernant l'état des lieux, ne constituent que des éléments d'information. Le Maître d'oeuvre et le Maître d'Ouvrage ne sauraient en aucune manière être mis en cause en raison des erreurs ou inexactitude que ces documents pourraient contenir.

L'entrepreneur devra donc, sur place, vérifier et compléter sous son entière responsabilité, les renseignements fournis par les dessins et les divers documents.

Ces travaux devront respecter scrupuleusement les consignes données par le coordonnateur SPS dans le PGCSPS et tout particulièrement l'isolement du chantier par rapport au tiers (personnel et public).

RÉGLEMENTATION THERMIQUE:

L'entreprise devra prendre en compte les prescriptions dans le rapport du BET thermique ENERCO.

02.02.02 HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

SÉCURITÉ DU TRAVAIL:

L'entrepreneur devra respecter les prescriptions du coordonnateur de sécurité.

La sécurité anti-chutes réglementaire sera prévue par l'entreprise, conformément à la réglementation en vigueur concernant la protection des travailleurs, ainsi que le respect des consignes de sécurité en vigueur pour l'utilisation des moyens de manutention et travail en hauteur (filets, harnais, etc.).

D'une façon générale, il devra veiller à ce que tous les dispositifs de sécurité réglementaires soient mis en place : filets antichutes, platelage sur trémies, équipement électrique mobile avec ses protections, etc... Il devra en assurer le maintien en bon état de fonctionnement.

Il devra vérifier que le personnel à sa disposition (quelle que soit la qualification) utilise les dispositifs de sécurité individuel (casques, baudriers anti-chutes, etc.)

En cas de défaut, le Maître d'œuvre peut ordonner l'exécution de telle ou telle mesure de sécurité qu'il estimerait indispensable, aux frais de l'entrepreneur, sans que celui-ci puisse faire une demande de supplément.

ÉCHAFAUDAGE, NACELLE ET GARDE-CORPS:

L'entreprise aura à charge, dans son offre, la location, le montage et le démontage, durant la totalité du temps nécessaire à l'exécution de ses prestations, des équipements suivants : échafaudage, nacelle et garde-corps ainsi que de tous les accessoires permettant la bonne exécution de toutes les prestations du lot.

LOCALISATION : ENSEMBLE DE L'OPÉRATION

MAINTIEN EN ÉTAT DES RÉSEAUX:

L'entrepreneur sera responsable du maintien en bon état de service des réseaux, clôtures et installations de toutes natures, publiques ou privés, affectés par ses propres travaux, aussi bien à l'intérieur du terrain qu'à l'extérieur. Il devra de ce fait faire procéder à tous travaux nécessaires de réparation, de réfection ou de nettoyage. Il devra n'apporter aucune gêne à la circulation.

L'entrepreneur devra conduire les travaux de manière à maintenir l'écoulement des eaux traversant le site dans des conditions convenables.

Dans le cas de découverte de canalisations existantes « non indiquées sur les plans » et en fonctionnement, l'entrepreneur devra avertir immédiatement le Maître d'œuvre afin de prendre les décisions qui s'imposent : soit le maintien de cette canalisation, soit son détournement.

En cas d'urgence ou de danger, ces mesures pourront être prises sans mise en demeure préalable.

LOCALISATION : ENSEMBLE DE L'OPÉRATION

NETTOYAGE ET REPLIEMENT:

L'entreprise sera responsable de l'entretien journalier des zones occupées par ses propres travaux. Tous les gravats, ordures, décombres, etc... seront évacués régulièrement à la décharge publique. Après l'exécution des travaux de son lot, l'entreprise devra un nettoyage complet du chantier. Tous les engins, grues, matériaux et matériels seront dégagés.

Chaque entreprise a également à sa charge le nettoyage de ses ouvrages.

En cas de non-respect de cette clause, le maître d'œuvre fera effectuer le nettoyage aux frais de la ou des entreprises fautives.

LOCALISATION : ENSEMBLE DE L'OPÉRATION

MESURE DE SECURITE RELATIVES A LA PRÉSENCE DU PUBLIC

L'Entrepreneur est tenu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité des personnes extérieures au chantier pouvant être amenées à circuler à proximité des zones d'intervention, notamment les salariés du CPIE, les visiteurs, les partenaires ou les promeneurs fréquentant le domaine.

Toute intervention devra être précédée d'une analyse des risques prenant en compte la spécificité du site occupé, avec mise en œuvre des mesures correctives nécessaires. Ces mesures devront être compatibles avec le Plan de Prévention ou le Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) le cas échéant.

02.02.03 ETUDES TECHNIQUES ET D'EXÉCUTIONS**DOSSIER DES OUVRAGES EXÉCUTÉS:**

Après l'exécution des travaux du présent chapitre, l'entreprise fournira un dossier complet des ouvrages exécutés comprenant notamment :

- Les plans des ouvrages exécutés,
- Les notes de calculs et justifications éventuelles,
- Les P.V. d'essais et de contrôle,
- Les fiches et avis techniques des ouvrages et produits mis en oeuvre

Ce dossier sera fourni en 1 exemplaire tirage papier. Les plans seront fournis également sous format numérique (PDF, DXF et DWG) par mail ou sur clé USB.

02.03 DESCRIPTION DES TRAVAUX**02.03.01 INSTALLATION ET REPLI DE CHANTIER**

Travaux comprenant :

- L'installation et le repli des moyens propres au présent lot ;
- Le maintien de la propreté des zones d'intervention ;
- L'évacuation des déchets et gravats liés aux travaux ;
- Toutes sujétions de sécurité, manutention et nettoyage nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages.

Tranche Ferme à chiffrer :

LOCALISATION : Ensemble de l'opération.

02.03.02 DOUBLAGE PÉRIPHÉRIQUE

Réalisation d'une isolation périphérique en bioFib Trio.

Fourniture et pose d'un complexe d'isolation thermique intérieure comprenant :

- isolation type Biofib Trio chanvre d'épaisseur 145 mm avec les caractéristiques techniques suivantes $\lambda = 0,039 \text{ W/m.K}$ / $R \approx 3,70 \text{ m}^2.\text{K/W}$
- pare-vapeur hygrovariable type Isover Vario ou Proclima Intello ;
- parement intérieur en plaques Fermacell.

Pose sur ossature adaptée, comprenant toutes sujétions de mise en œuvre, fixations, traitement des joints, étanchéité à l'air, raccordements périphériques, gestion des tableaux et embrasures, ainsi que les découpes nécessaires aux réseaux et équipements techniques.

Prestations prévues pour la façade Sud-Est ainsi que pour les locaux atelier artiste / stockage fruits.

Y compris préparation des supports, protections, traitement des points singuliers et toutes finitions nécessaires à une parfaite exécution.

Tranche Ferme à chiffrer :

LOCALISATION : Ferme RDC, R+1 et Mezzanine, murs périphériques intérieurs sud-est & nord-est

02.03.03 CLOISONS/PLAFONDS

a. CRÉATION DE CLOISON 98/48 EI60

Réalisation d'une cloison de distribution type 98/48 à ossature métallique, avec parements adaptés permettant d'assurer un degré coupe-feu EI60.

Travaux comprenant :

- La fourniture et pose de l'ossature métallique ;
- La fourniture et pose des parements ;
- La mise en œuvre de l'isolant intérieur éventuel ;
- Les renforts nécessaires aux équipements fixés ;
- Le traitement des joints, angles et raccords ;
- Les sujétions de calfeutrement coupe-feu en périphérie ;
- Toutes découpes, ajustements et finitions nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages.

Y compris préparation des supports, protections, traitement des points singuliers et toutes finitions nécessaires à une parfaite exécution.

Tranche Ferme à chiffrer :

LOCALISATION : voir plans

b. CRÉATION DE CLOISON 72/48

Réalisation d'une cloison de distribution type 72/48 à ossature métallique, avec parements en plaques de plâtre ou fibres-gypse adaptés à la destination des locaux.

Travaux comprenant :

- La fourniture et pose de l'ossature métallique ;
- La fourniture et pose des parements ;
- La mise en œuvre de l'isolant intérieur éventuel ;
- Les renforts nécessaires aux équipements fixés ;
- Le traitement des joints, angles et raccords ;
- Toutes découpes, ajustements et finitions nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages.

Y compris préparation des supports, protections, traitement des points singuliers et toutes finitions nécessaires à une parfaite exécution.

Tranche Ferme à chiffrer :

LOCALISATION : voir plans

c. POSE DE BLOC PORTE

Pose des blocs-portes fournis par le lot Agencement.

Travaux comprenant :

- La réception et la manutention des ouvrages ;
- La mise en place des huisseries dans les cloisons ;
- Les réglages, aplombs et calages ;
- Les fixations et scellements nécessaires ;
- Les raccords de plâtrerie en périphérie ;
- Toutes sujétions d'adaptation, de réglage et de finition nécessaires à la parfaite mise en œuvre des ouvrages.

Y compris coordination avec le lot Agencement pour les dimensions, réservations, conditions de pose et planning de fourniture.

Tranche Ferme à chiffrer :

LOCALISATION : voir plans

d. CRÉATION D'OUVERTURE DANS CLOISON EXISTANTE

Réalisation d'une ouverture dans une cloison existante en plaques de plâtre ou fibres-gypse.

Travaux comprenant :

- Le traçage et le repérage préalable ;
- La découpe soignée de la cloison ;
- Les adaptations et renforts nécessaires en périphérie de l'ouverture ;
- Les reprises de parements, joints et raccords ;
- L'évacuation des gravats ;
- Toutes sujétions nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages.

Y compris protection des ouvrages conservés, préparation des supports et finitions.

Tranche Ferme à chiffrer :

LOCALISATION : voir plans - RDC entre cuisine et WC CPIE

e. POSE DE BLOC PORTE COULISSANTE

Pose d'un bloc-porte coulissant fournis par le lot Agencement.

Travaux comprenant :

- La réception et la manutention des ouvrages ;
- La mise en place des huisseries dans les cloisons ;
- Les réglages, aplombs et calages ;
- Les fixations et scellements nécessaires ;
- Les raccords de plâtrerie en périphérie ;
- Toutes sujétions d'adaptation, de réglage et de finition nécessaires à la parfaite mise en œuvre des ouvrages.

Y compris coordination avec le lot Agencement pour les dimensions, réservations, conditions de pose et planning de fourniture.

Tranche Ferme à chiffrer :

LOCALISATION : voir plans - RDC entre cuisine et WC CPIE

f. TRAPPES

Fourniture et pose de trappes de visite intégrées aux cloisons, doublages, plafonds ou coffrages.

Travaux comprenant :

- La création des réservations nécessaires ;
- La fourniture et pose des trappes de visite 600x600mm, cadre aluminium, parement plaque de plâtre finition prête à peindre ;
- Les renforts d'ossature nécessaires ;
- Les réglages, fixations et raccords ;
- Le traitement des joints et finitions périphériques ;
- Toutes sujétions nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages.

Y compris adaptation aux dimensions des réseaux techniques et maintien de leur accessibilité pour l'exploitation et la maintenance.

Tranche Ferme à chiffrer :

LOCALISATION : voir plans - R+1 derrière SDB logements

g. CRÉATIONS DE PLAFONDS

Réalisation d'un plafond suspendu sur ossature métallique avec parement en plaques de plâtre ou fibres-gypse adaptées à la destination des locaux.

Travaux comprenant :

- La fourniture et pose des suspentes et de l'ossature métallique ;
- La fourniture et pose des parements ;
- L'intégration des réservations nécessaires aux réseaux et équipements techniques ;
- Les renforts nécessaires aux équipements fixés ;
- Le traitement des joints, angles et raccords périphériques ;
- Toutes découpes, ajustements et finitions nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages.

Y compris préparation des supports, protections, coordination avec les lots techniques et toutes sujétions de mise en œuvre.

Tranche Ferme à chiffrer :

LOCALISATION : voir plans - RDC plafonds cuisine et WC CPIE / WC logement 2

h. BANDE DE REPRISE PLAFONDS

Reprise localisée des plafonds existants suite au passage des réseaux, avec reconstitution des ouvrages déposés à l'identique.

Travaux comprenant :

- La dépose ponctuelle des ouvrages existants si nécessaire ;
- La reconstitution du plafond sur une largeur indicative de 30 cm ;

- Les rebouchages, raccords et traitements des joints ;
- Les découpes et ajustements au droit des réseaux ;
- La préparation des supports et la finition prête à peindre ;
- Toutes découpes, ajustements et finitions nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages.

Y compris protection des ouvrages conservés, coordination avec les lots techniques et toutes sujétions de mise en œuvre.

Tranche Ferme à chiffrer :

LOCALISATION : voir plans - RDC plafond pièces de vie des logements artistes - Liste non exhaustive - ensemble des zones nécessitant une reprise.

02.03.04 DIVERS PLÂTRERIE

a. REPRISE DE PLÂTRERIE EN PLAFONDS EXISTANTS

Réalisation des reprises de plâtrerie consécutives aux interventions des lots Électricité et CVS sur les plafonds existants en plaques de plâtre.

Travaux comprenant:

- Les rebouchages des percements, saignées et réservations ;
- Les reprises localisées des parements et ossatures si nécessaire ;
- Le traitement des joints, fissures et raccords ;
- Les reprises d'enduits et de finition ;
- Toutes sujétions nécessaires à l'obtention de surfaces homogènes prêtes à recevoir les finitions.

Y compris protections des ouvrages conservés, préparation des supports et parfaite continuité d'aspect avec les plafonds existants.

Les travaux devront assurer une parfaite continuité d'aspect, de planéité et de finition avec les ouvrages existants conservés.

L'entreprise est réputée avoir pris parfaite connaissance des lieux, des documents du marché et des contraintes de l'opération. Son offre est considérée comme globale, forfaitaire et complète, comprenant l'ensemble des prestations, fournitures, accessoires, adaptations et sujétions nécessaires au parfait achèvement des ouvrages, même non explicitement décrits au présent CCTP mais indispensables à leur bonne exécution selon les règles de l'art.

Les coffrages seront réalisés suivant les plans des lots techniques et en parfaite coordination avec les lots Électricité, CVC et Plomberie. L'entreprise devra prendre en compte l'ensemble des réservations, encombrements, accès de maintenance et contraintes d'exploitation des réseaux, tout en assurant une finition soignée et une parfaite intégration aux ouvrages adjacents.

Tranche Ferme à chiffrer :

LOCALISATION : Ensemble des plafonds plâtres existants impactés par les travaux des lots Électricité et CVS.

b. COFFRAGE CF 1H

Réalisation de caissons coupe-feu CF 1 h en plaques de plâtre sur ossature métallique, destinés au coffrage des réseaux, gaines ou ouvrages techniques.

Travaux comprenant :

- La fourniture et pose de l'ossature métallique ;
- La fourniture et pose des parements en plaques de plâtre adaptées pour l'obtention du degré coupe-feu CF 1 h ;
- Les renforts, fixations et accessoires nécessaires ;
- Les découpes, réservations et ajustements au droit des réseaux ;
- Le traitement des joints, angles et raccords ;
- Toutes découpes, ajustements et finitions nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages.

Y compris respect du procès-verbal de classement au feu, coordination avec les lots techniques, préparation des supports et toutes sujétions de mise en œuvre.

Tranche Ferme à chiffrer :

LOCALISATION : Voir plans. Liste non exhaustive - ensemble des coffrages des réseaux et ouvrages techniques nécessitant un degré coupe-feu CF 1 h.

c. COFFRAGE DE RÉSEAUX TECHNIQUES - PRISE D'AIR POÊLE

Réalisation d'un coffrage destiné à l'habillage de la prise d'air du poêle.

Travaux comprenant :

- La fourniture et pose d'une ossature adaptée ;
- La réalisation du coffrage en plaques de plâtre ou fibres-gypse ;
- Les découpes, ajustements et raccords nécessaires ;
- Le traitement des joints, angles et finitions ;
- Toutes sujétions nécessaires à la parfaite intégration de l'ouvrage.

Y compris préparation des supports, protections et coordination avec le lot Fumisterie.

Tranche Ferme à chiffrer :

LOCALISATION : RDC – Séjour du logement 2.

d. COFFRAGE DE RÉSEAUX TECHNIQUES - TUBAGE POÊLE

Réalisation d'un coffrage destiné à l'habillage du conduit de fumée du poêle.

Travaux comprenant :

- La fourniture et pose d'une ossature adaptée ;
- La réalisation du coffrage en plaques de plâtre ou fibres-gypse type Placo-Flamme adapté au feu ets surface chaude ;
- Les découpes, ajustements et raccords nécessaires ;
- Le traitement des joints, angles et finitions ;
- La prise en compte des distances de sécurité réglementaires vis-à-vis du conduit ;
- Toutes sujétions nécessaires à la parfaite intégration de l'ouvrage.

Y compris préparation des supports, protections et coordination avec le lot Fumisterie.

Tranche Ferme à chiffrer :

LOCALISATION : RDC – Chambre du logement 2.

e. REPRISE D'ENTOURAGE DE TABATIÈRE

Travaux comprenant la reprise et la réalisation des habillages intérieurs en périphérie des tabatières en toiture.

Travaux comprenant:

- Réalisation des jouées, ébrasements, retours et habillages périphériques sur ossature adaptée avec parements en plaques de fibres-gypse adaptées à la destination des locaux et aux contraintes techniques du projet, assurant rigidité, résistance mécanique et qualité de finition.
- Y compris adaptation aux dimensions réelles des ouvrages, traitement des raccords avec les rampants, doublages et plafonds existants ou projetés, mise en œuvre des renforts nécessaires, traitement des joints, bandes et finitions, ainsi que toutes sujétions de découpes, ajustements, fixations et raccordements aux ouvrages adjacents.

Les ouvrages devront garantir une parfaite continuité des parements, une finition soignée et l'intégration des dispositifs d'étanchéité à l'air et d'isolation prévus au projet.

Tranche Ferme à chiffrer :

LOCALISATION : Ferme R+1 – Ensemble des tabatières concernées par les travaux de rénovation intérieure.

02.03.05 ISOLATION SOL LIÈGE ET FINITION OSB

Fourniture et mise en œuvre d'un complexe de sol comprenant un isolant en panneaux de liège expansé compact sous forme de plaques rigides haute densité, imputrescibles, insensibles aux rongeurs et compatibles avec les locaux à faible hygrométrie variable, recouvert de panneaux OSB 3 rainurés et languettes épaisseur 22 mm, pose flottante ou fixée selon configuration, joints décalés, avec jeu périphérique.

Prévoir réservations pour débâtement porte d'accès de la pièce.

L'isolant sera posé sur support préalablement préparé, propre, sec et plan, conformément aux prescriptions du fabricant et aux DTU en vigueur.

Les panneaux seront en liège expansé 100 % naturel, sans additif synthétique, de densité minimale 110 kg/m³, présentant une conductivité thermique $\lambda \leq 0,040$ W/m.K.

Épaisseur à prévoir : 80mm

Résistance thermique minimale : $R_i = 1,72$ m².K/W

Travaux comprenant :

- la découpe et l'ajustement des panneaux
- la pose jointive en quinconce afin de limiter les ponts thermiques
- le traitement des rives, points singuliers et passages techniques
- la mise en place éventuelle d'un film pare-vapeur ou désolidarisation selon composition du complexe
- La mise en place des panneaux de finition en OSB épaisseur 22mm
- toutes sujétions de raccordement avec les ouvrages adjacents.

L'entreprise devra garantir la parfaite compatibilité du complexe avec le revêtement de sol final et les charges d'exploitation du local.

Les performances thermiques et mécaniques devront être justifiées par fiches techniques et avis techniques en vigueur.

Tranche FERME à chiffrer :

LOCALISATION : Ferme R+1: FRUITS DU VERGER

02.03.06 TRAVAUX SUR L'ANNEXE

a. DÉPOSE DE BLOC PORTE EXISTANT

Dépose complète de la porte existante et de l'ensemble de ses accessoires, en vue de son remplacement par un ouvrage conforme aux exigences d'accessibilité PMR.

Travaux comprenant :

- la dépose de la porte, de son rail, de ses ferrures et de l'ensemble des accessoires ;
- la dépose des éléments de finition impactés par les travaux ;
- les adaptations ponctuelles nécessaires de la cloison et de la baie pour permettre la mise en œuvre du nouvel ouvrage ;
- les rebouchages, raccords et reprises de parements consécutifs à la dépose ;
- l'évacuation des ouvrages déposés et des gravats en filière agréée.

Tranche Ferme à chiffrer :

LOCALISATION : sanitaires PMR de l'annexe.

a. POSE DE BLOC PORTE COULISSANTE

Fourniture et pose d'une porte coulissante en applique en bois à lames verticales, permettant la création d'un passage libre de 0,90 m minimum, conforme aux exigences d'accessibilité PMR.

Pose d'un bloc-porte coulissant fourni par le lot Agencement.

Travaux comprenant :

- la fourniture et la pose de la porte coulissante, de son système de guidage et de ses accessoires ;
- la fourniture et la pose d'un dispositif de préhension conforme aux exigences d'accessibilité PMR ;
- les adaptations nécessaires à la mise en œuvre de l'ouvrage ;
- les rebouchages, raccords et reprises de parements périphériques consécutifs à la pose ;
- les réglages, essais et toutes sujétions nécessaires à une parfaite mise en œuvre.

Tranche Ferme à chiffrer :

LOCALISATION : sanitaires PMR de l'annexe.